Cette espèce invasive peut s'avérer dangereuse. Explications et guide.





Le frelon asiatique présent sur Pontault-Combault.

Depuis plusieurs années, le frelon asiatique s'est établi à Pontault-Combault. Le frelon asiatique introduit accidentellement en France en 2004 a montré son caractère invasif et nuisible. A l'origine d'une réelle nuisance sur les ruchers car ils éradiquent les abeilles, impactent les colonies et donc la production de miel. En s'attaquant d'ailleurs à une multitude d'insectes, les frelons asiatiques peuvent avoir un impact sur la pollinisation et la biodiversité.

L'inscription du frelon asiatique dans la liste des dangers sanitaires de 2e catégorie nécessite une surveillance de chacun.

En cas de présence d'un nid (voir photo ci-contre) dans votre propriété :

- Ne vous aventurez à tenter de le détruire, le danger de se faire piquer est trop grand : une seule piqûre peut entraîner un grave choc anaphylactique chez une personne allergique.

- Pour détruire un nid de frelons, faites appel exclusivement à des professionnels (les frais sont à votre charge). Rendez-vous ici : https://fredon.fr/idf/liste-des-chartes-frelon/seine-et-marne [1]

À savoir : la destruction des nids de frelons n'est pas obligatoire, mais si vous n'y avez pas procédé, vous seriez tenu pour responsable si quelqu'un se faisait piquer.

Publié le 11 septembre 2023

URL de la source (modifié le 08/04/2024 - 16:17): https://www.pontault-combault.fr/actualites-0/le-frelon-asiatique-present-sur-pontault-combault-0

Liens
[1] https://fredon.fr/idf/liste-des-chartes-frelon/seine-et-marne